

Annexe Bulletin municipal Numéro 20

11 NOVEMBRE 2018 :

Journée exceptionnelle : commémoration du centenaire de l'Armistice de 14/18 !



Très belle cérémonie avec la participation de tous au monument aux morts : les élèves et leurs professeurs, les sapeurs pompiers et la fanfare, les militaires du 35ème RI, les Anciens combattants et les élus en présence d'une population très nombreuse.

L'exposition en salle du Conseil municipal proposée par la municipalité, en préparation depuis le mois d'avril et en collaboration avec des associations et des bénévoles, a connu un vif succès. La qualité de cette exposition doit beaucoup aux objets et documents personnels fournis par des particuliers, qu'ils en soient chaleureusement remerciés !

Les affiches et les registres prêtés par les Archives départementales ont été également très appréciés.

Une mention spéciale aux parents d'élèves, aux enseignants pour la confection des bérets et des foulards pour les 110 élèves du SIVU Chantereine qui ont participé à la Cérémonie.

Et un grand bravo aux élèves et à leurs professeurs pour les chants : La Marseillaise et L'Hymne à la joie au monument aux morts ; le Soldat (Florent Pagny) et La Madelon devant la Salle des Fêtes.



Cimetière :

Hommage aux combattants morts pour la France en 14/18 :

Les élèves du Cours moyen de Noémie REPIQUET se sont recueillis sur les tombes des soldats tombés au champ d'honneur, avec les responsables du Souvenir français et des élus vendredi 9 novembre. A l'issue de cette petite cérémonie, des échanges très intéressants ont eu lieu en classe entre les élèves et les responsables du Souvenir français.



LE CONCILIEUR DE JUSTICE, pour qui, pour quoi ?

Vous rencontrez un problème de voisinage (bornage, droit de passage, mur mitoyen...),
Vous avez un différend avec votre propriétaire ou votre locataire,
Vous êtes confronté à des litiges de la consommation, d'impayés, de malfaçons de travaux,
Vous avez un différend sur un contrat de travail...

Vous pouvez faire appel au conciliateur de justice.

Sa mission est de permettre le [règlement à l'amiable des différends](#) qui lui sont soumis. Il est chargé d'instaurer un dialogue entre les parties pour qu'elles trouvent la meilleure solution à leur litige, qu'elles soient personnes physiques ou morales, et ceci gratuitement et en toute confidentialité.

Si vous trouvez un accord avec la partie adverse, le conciliateur rédige un constat d'accord, document qu'il dépose au tribunal d'instance pour simple dépôt. L'une des parties peut soumettre le constat d'accord à l'homologation du juge d'instance afin qu'il lui confère [force exécutoire](#), sauf si l'autre partie s'y oppose.

Si vous ne parvenez pas à trouver un accord avec la partie adverse, le conciliateur rédige un constat de non conciliation, document qui vous sera nécessaire pour saisir le tribunal d'instance qui règlera votre litige.

Sur le canton de Villersexel, deux conciliateurs se tiennent à votre disposition :

Monsieur Georges POIREY joignable au 06 80 73 03 58 et qui tient une permanence à la mairie tous les 1er vendredis du mois (à confirmer en mairie) pour la commune de Villersexel et les communes en direction d'Héricourt.

Monsieur Francis PINOT joignable au 06 95 88 57 37 ou francis.pinot@conciliateurdejustice.fr pour la commune de Villersexel et les communes en direction de Vesoul.

La parole aux associations :

Cette rubrique permet aux responsables d'associations Loi 1901 dont le siège est à Villersexel, de présenter leur raison d'être.



Les actions du Comité des Fêtes

Après l'achat du matériel informatique pour le club Amitié-rencontres et la boîte à livres pour la bibliothèque, les actions du comité des fêtes se sont poursuivies en cette fin d'année avec l'acquisition, pour un montant de 2600 €, de 51 nouvelles chaises et 11 tables mises à la disposition des associations dans la salle des fêtes.

D'autre part, fidèle à sa politique d'encouragement en faveur des jeunes, le projet présenté par l'Association Sportive du Collège pour participer aux jeux du Golfe à DUBAI dans les Emirats a retenu notre attention et sera soutenu à hauteur de 1000 € sur un budget global de 9300 €.

Le comité des fêtes participera également financièrement à l'aménagement du Club House qui sera utilisé par de nombreuses associations dans l'enceinte du nouveau gymnase.

Enfin, le Téléthon du samedi 1^{er} décembre, organisé comme chaque année depuis 2011 par le comité des fêtes, a connu un grand succès.

Grâce à l'investissement de nombreux acteurs, commerçants, associations locales mais aussi extérieures, élus, employés municipaux, bénévoles ; grâce à votre générosité, nous avons pu reverser cette année à l'AFM Téléthon la somme de 4846 € !

Encore un **GRAND merci** à tous !!

Les membres du Comité des fêtes se joignent à moi pour vous souhaiter une bonne santé, de bonnes fêtes de fin d'année et espèrent vous retrouver à nos côtés au cours de la prochaine saison...

Le Président du Comité des Fêtes *Jean FERRARIS*

Quelques images du Téléthon du 1er décembre 2018 : pâtisseries, Pompom girls de Héricours, G V : adhérents des clubs de Villersexel et Arpenans.



La précarité est à notre porte !

Chaque année le Secours Catholique publie son rapport statistique sur l'état de pauvreté en France. Il en ressort que le revenu moyen mensuel des personnes rencontrées est de **540,00 €** c'est-à-dire la moitié du revenu définissant le seuil de pauvreté !

L'équipe du Secours Catholique de Villersexel est confrontée à ces situations et doit souvent faire face à des situations d'urgence pour des besoins alimentaires et pour du carburant !

Ces personnes ne viennent pas de l'étranger, mais sont issues de nos villages!

Alors pour répondre à ces besoins et comme chaque année nous organisons **un repas qui se veut fraternel et convivial le Dimanche 03 février 2019 avec sa traditionnelle choucroute** (à la salle des fêtes). **Le prix reste inchangé : 18,00€** (sur réservation des repas peuvent être emportés)

Nous vous attendons nombreux. Merci d'avance...



ATTENTION changement de jour de distribution!

Les bénévoles autour de Claudine Mettra et Jacques Hauteberg, assureront dorénavant la distribution le vendredi de 14 h 30 à 16 h 30, dans le local situé rue de la Palud.

En cas d'urgence s'adresser à : Jacques Hauteberg : 06.74.55.46.25 ou Claudine Mettra : 03.84.20.50.63.

AAPPMA



Pas de gilets jaunes mais une paire de Wadders ou de bottes était indispensable pour la pêche de sauvegarde effectuée sur l'étang communal des Magny

par les bénévoles de l' AAPPMA de Villersexel .

Plus d'une tonne de carpes, perches, brochets et gardons a été prélevée grâce à l'aide précieuse de notre pisciculteur Faivre- Grentzinger.

Tous les poissons ont été remis dans l'Ognon sur le secteur de Villersexel.

Reste maintenant à espérer que ces épisodes de grande sécheresse qui nous mettent en garde, nous fassent prendre les décisions qui s'imposent.

L'eau est précieuse et doit être préservée dans nos actes de tous les jours...et tant que nous en avons encore le pouvoir.